

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2615

AVIS PUBLIC est donné que le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2615 intitulé :

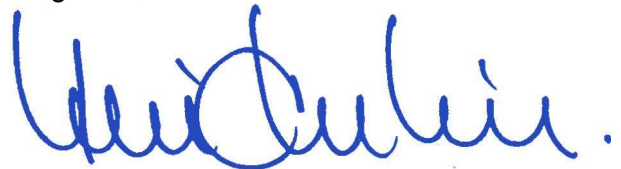
« Règlement modifiant le Règlement n° 2409
« Concernant l'exécution de travaux de voirie et
la pose d'un égout pluvial sur une partie du
rang Sainte-Thérèse, sur la rue Olympique sud
et sur la rue Tellier et autorisant, à ces fins, un
emprunt de 760 000 \$ » afin de diminuer la
dépense et l'emprunt à 478 000 \$ en raison de
la non-réalisation de travaux sur une partie du
rang Sainte-Thérèse »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le règlement n° 2615 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mars 2025.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 1^{er} jour d'avril 2025.

Le greffier,



René Chevalier